



SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT
D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

COMMUNIQUE DE PRESSE

La SODAV a appris avec beaucoup de satisfaction l'adoption du projet de décret portant collecte de la Rémunération pour Copie Privée en Conseil des Ministres de ce Mercredi 17 octobre 2024.

Un nouveau pas est franchi dans l'histoire du droit d'auteur et des droits voisins au Sénégal, annonçant à la fois la concrétisation d'une prérogative reconnue aux titulaires de droits, mais aussi des lendemains meilleurs pour ceux-ci grâce à une augmentation de leurs revenus et, par conséquent, à l'amélioration de leur pouvoir économique.

La SODAV, à travers son Conseil d'Administration et la Direction gérante, tient à adresser ses plus vifs et sincères remerciements aux nouvelles autorités du pays, en commençant par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, le Premier ministre, Monsieur Ousmane SONKO, Madame la Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Khady Diene Gaye DIONNE, et le Secrétaire d'État en charge des Industries culturelles et créatives, Monsieur Bacary SARR, qui ont joint l'acte à la parole en concrétisant la promesse faite aux acteurs culturels de mettre en œuvre la Rémunération pour Copie Privée avant la fin de l'année 2024.

Par cet acte, vous venez de hisser le Sénégal à un autre niveau sur l'échiquier des pays africains les plus respectueux et soucieux du devenir des créateurs et de tous ceux qui, par leur talent et leurs investissements économiques, participent au développement des industries culturelles et créatives.

Au nom de toute la communauté culturelle et artistique du Sénégal, nous vous réitérons, Excellence Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Madame la Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Monsieur le Secrétaire d'État en charge des Industries culturelles et créatives, ainsi que l'ensemble du corps gouvernemental, nos plus sincères remerciements.